



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre les soussignés :

1 - Organisme de formation :

BODYMANIA (SIRET 89038291400012)
205A rue Pierre Curie 59281 Rumilly-en-Cambrésis

Enregistré sous le n° de déclaration d'activité :

32591041359 auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) de Lille.

représenté par : Cédric DIAZ

2 – L'entreprise : **N° SIRET :**.....

demeurant :.....

représentée par :.....

Est conclue la convention suivante :

Article 1 :

L'organisme de formation organise l'action de formation suivante :

1 - Intitulé : Formation Creadiaz® MOUV

2 - Nature de l'action (voir article L.6313-1 du code du travail) : Action de formation

3 – Dates de l'action de formation : du .../.../.... au .../.../...

4 - Durée et horaires de l'action de formation : 8h30-12h / 13h30-17h soit un total de 35h00

5 - Lieu de l'action de formation :

Formation en distanciel asynchrone sur la plateforme APOLEARN

Formation en présentiel (adresse).....

6 - Modalités de déroulement :

Formation en distanciel asynchrone sur la plateforme APOLEARN (10 modules comportant des vidéos explicatives et des résumés (documents au format pdf téléchargeables)).

Un planning avec les horaires / le déroulement à suivre sera remis au stagiaire.

Les membres de l'équipe pédagogique seront disponibles et joignables via un chat.

Formation en présentiel et en groupe. Ateliers théoriques et pratiques.

Un livret de formation sera remis au stagiaire.

7 - Type de formation : Formation en distanciel asynchrone (2 jours/ 14h) et en présentiel (3 jours/ 21h).

8 – Modalités de sanction et d'évaluation :

Test de positionnement (questionnaire) et évaluation par QCM.

Test de positionnement (questionnaire), épreuve pratique et entretien devant un jury.

9 - Effectif de l'action de formation : personne(s)

NOM..... PRENOM.....

10 - Moyen de contrôle de l'assiduité :

Attestation d'assiduité, relevé de connexion et feuille d'émargement.

Article 2 :

En contrepartie de cette action de formation, le cocontractant s'engage à acquitter les frais suivants :

Frais de formation : coût unitaire H.T. 1 330,00 x 1 stagiaire = 1 330,00€ H.T.

Soit un total de : 1 330,00€ H.T.

TVA : 266,00 €

TOTAL GENERAL : 1 596,00 € T.T.C

Dont éventuels frais de déplacement : €

Dont contribution éventuelle des financeurs publics : €

Article 3 :

CLAUSE DE DEDIT

(Les parties prenantes à la convention peuvent, ici, prévoir contractuellement leurs obligations financières réciproques en cas d'inexécution totale ou partielle de la prestation de formation)

Article 4 :

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise.

Fait en double exemplaire à : Rumilly-en-Cambrésis

Le : .../.../20..

Pour l'entreprise

M./Mme Prénom NOM
Fonction

Pour l'organisme de formation

M. Cédric DIAZ
Président de la S.A.S. BODYMANIA



SAS BODYMANIA
205A rue Pierre Curie
59281 RUMILLY EN CAMBRÉSIS
06 03 28 72 03 – 06 19 81 76 02
Siret : 890 382 914 00012